

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 75/02

ÉFAI – 020169 – AFR 46/018/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

ARRESTATIONS ARBITRAIRES / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CONDITIONS DE DÉTENTION / PRISONNIERS D'OPINION

ZIMBABWE **1 400 personnes, selon certaines estimations**

Londres, le 12 mars 2002

Environ 1 400 personnes ont été arrêtées au cours de l'élection présidentielle au Zimbabwe et sont détenues sans inculpation dans des conditions de surpeuplement extrême, qui pourraient mettre leur existence en péril. Les personnes en garde à vue sont des agents délégués au scrutin (chargés de surveiller le décompte des voix) de l'opposition, des observateurs électoraux indépendants et des citoyens zimbabwéens considérés comme des sympathisants du principal parti d'opposition, le *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique).

Le scrutin devait se dérouler sur deux jours, les 9 et 10 mars, mais du fait du nombre limité de bureaux de vote et de la lenteur de la procédure de vote, des milliers de personnes faisaient toujours la queue lorsque les bureaux ont fermé le 10 mars, en particulier dans la capitale, Harare, et à Chitungwiza, une ville voisine densément peuplée. Ce même jour, la Haute Cour a ordonné que tous les bureaux de vote demeurent ouverts pour une troisième journée de scrutin lundi 11 mars, mais le gouvernement n'a ouvert que ceux d'Harare et de Chitungwiza, où les habitants étaient appelés à choisir leur maire et leur conseil municipal, outre le président de la République. Dans certains bureaux de vote de Chitungwiza, la police a utilisé du gaz lacrymogène pour disperser des électeurs révoltés de n'avoir pu se rendre aux urnes, après que la Haute Cour eut rejeté un recours de dernière minute formé par le MDC, demandant que les bureaux de vote restent ouverts jusqu'au mardi 12 mars pour permettre à toutes les personnes qui faisaient encore la queue d'exercer leur droit de suffrage.

Selon certaines estimations, à 21 heures le 11 mars, 800 personnes se trouvaient en garde à vue au commissariat central d'Harare. Elles n'avaient pas été nourries et les cellules étaient tellement surpeuplées qu'elles ne pouvaient s'y allonger pour dormir. De nombreux détenus étaient rassemblés dans une vaste cour à ciel ouvert, dans l'attente de leur transfert vers d'autres postes de police, qui étaient déjà bondés.

Au nombre des individus appréhendés figuraient des militants d'une coalition d'organisations non gouvernementales (ONG), le *Zimbabwe Election Support Network* (ZESN, Réseau de soutien aux élections au Zimbabwe), qui avait dispensé une formation d'observateur électoral à quelque 12 500 personnes. Le gouvernement n'a toutefois accordé son habilitation qu'à 200 d'entre elles, si bien que des centaines d'autres ont été déployées en tant qu'observateurs sans habilitation, auxquels la loi faisait obligation de rester à au moins 100 mètres des bureaux de vote. D'après les informations recueillies, des policiers et des agents de la *Central Intelligence Organization* (CIO, Organisation centrale de renseignements) ont reçu l'ordre de harceler et d'arrêter des observateurs du ZESN.

Certaines des personnes interpellées sont soupçonnées d'avoir tenté de voter deux fois. La police a toutefois reconnu qu'elle ne disposait que de preuves indirectes et qu'aucun chef d'inculpation précis ne justifiait ces arrestations.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au cours de l'année qui a précédé cette élection, des sympathisants du parti au pouvoir, la *Zimbabwe African National Union-Patriotic Front* (ZANU-PF, Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique), et des groupes paramilitaires soutenus par ce dernier se sont livrés à de graves violations des droits humains, notamment à des enlèvements, à des actes de torture et à des homicides politiques. Depuis janvier 2002, ces violences se sont multipliées, le gouvernement ayant dispensé une formation militaire à plus de 1 000 membres du *National Youth Service* (Service national de la jeunesse), qui ont commencé à battre et à torturer les personnes considérées comme des sympathisants du MDC.

L'élection a été caractérisée par des manœuvres d'intimidation et par les efforts déployés par le gouvernement pour empêcher que le déroulement du scrutin soit observé de manière satisfaisante. Aux premières heures du jour, le 8 mars, des miliciens ont dressé illégalement des barrages routiers dans tout le pays pour empêcher le MDC de déployer ses agents délégués au scrutin, dans le cadre de ce qui semblait être une campagne orchestrée par le gouvernement. Des dizaines de cas d'agressions, qui se sont souvent soldées par de graves blessures, ont été signalés à Amnesty International.

D'après les informations recueillies, tandis que le processus électoral suivait son cours, des membres de milices ont tenté d'empêcher de voter des sympathisants potentiels de l'opposition. Ainsi, à Karoi, dans la province du Mashonaland-Centre, deux hommes ont été battus pendant plus d'une heure par des miliciens, parce qu'ils avaient apparemment été conduits au bureau de vote de Tavoy Farm par un Blanc. Par ailleurs, un agent délégué au scrutin du MDC a été enlevé à Karoi par des jeunes de la ZANU-PF au cours d'une pause déjeuner et roué de coups sur tout le corps, notamment sur la plante des pieds.

Le gouvernement a déplacé de nombreux bureaux de vote quarante-huit heures avant le début du scrutin, dans des endroits éloignés des communautés considérées comme favorables à l'opposition, ou dans des lieux qui avaient été utilisés précédemment comme bases par les milices soutenues par le gouvernement et par la ZANU-PF pour harceler et attaquer des communautés. De nombreuses agressions leur ont été imputées au cours du vote.

Tandis que le scrutin touchait à sa fin et que les urnes étaient préparées pour le décompte des voix, les arrestations se sont multipliées de manière spectaculaire, tant chez les agents délégués au scrutin du MDC ayant reçu l'habilitation du gouvernement, que chez les observateurs électoraux des ONG qui en avaient été privés. Dans la province du Manicaland, par exemple, la police a interpellé 130 agents délégués au scrutin et observateurs. Dans la seule ville de Murambinda, 27 observateurs du MDC et du ZESN ont été appréhendés et privés d'assistance judiciaire. Dans l'heure qui a suivi, 50 individus ont été arrêtés dans la ville de Mutoko, située dans la province du Mashonaland-Est, et 300 autres à Mabvuku, dans la banlieue de Harare, tandis que des centaines d'autres subissaient le même sort à Mabelreign, également à la périphérie de la capitale.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous vivement préoccupé par le fait que jusqu'à 1 400 personnes sont gardées à vue par la police dans tout le pays, dans des conditions de surpeuplement qui mettent leur santé en danger ;
- soulignez que nombre des personnes arrêtées semblent être des agents délégués au scrutin ou des membres d'organisations non gouvernementales (ONG) dont la fonction était de veiller à la régularité du processus électoral ;
- demandez aux autorités de relâcher immédiatement les personnes détenues, à moins de les inculper d'une infraction prévue par la loi sur la base d'éléments probants ;
- soulignez que conformément à la procédure légale, les individus inculpés de simples délits doivent être libérés immédiatement après s'être engagés sous serment à se représenter ou avoir versé une caution, d'autant plus qu'ils sont détenus dans des conditions de surpeuplement extrême.

APPELS À :

Président de la République du Zimbabwe :

His Excellency the Hon. Robert G. Mugabe
Office of the President
Munhumutapa Building, Box 7700
Causeway, Harare
Zimbabwe

Fax : + 263 4 708 820 / 708 557

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président*
de la République,

**Ministre de l'Information et de la Communication
attaché au Bureau du président :**

The Hon. Jonathan Moyo
Ministry of State and Publicity in the Office of the President
10th Floor Liquenda House
PO Box CY 825, Causeway
Harare, Zimbabwe

Fax : + 263 4 707213

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de l'Intérieur :

The Hon. John Nkomo
Ministry of Home Affairs
11th Floor Mukwati Building
Private Bag 7703
Causeway, Harare, Zimbabwe

Fax : + 263 4 726 716

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Préfet de police :

Mr Augustine Chihuri
Police Headquarters, PO Box 8807
Causeway, Harare
Zimbabwe

Fax : + 263 4 728 768

Formule d'appel : *Dear Commissioner, / Monsieur le Préfet,*

COPIES aux représentants diplomatiques du Zimbabwe dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 18 MARS 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*